

MISSION

de l'Ordre des comptables agréés du Québec

MISSION des comptables agréés

Notre mission consiste à produire des informations et des décisions pertinentes et fiables dans un contexte mondialisé. À titre de leaders financiers de confiance dotés de solides compétences en affaires, nous agissons avec intégrité et objectivité. Notre engagement envers l'excellence et l'intérêt public s'actualise par une autoréglementation et une surveillance publique rigoureuses.

VISION des comptables agréés

Nous sommes des leaders financiers de confiance reconnus internationalement dans des rôles de dirigeants, de conseillers, de fiscalistes et de certificateurs.

MISSION de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Dans le but premier d'assurer la protection du public, l'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus, dans un contexte mondialisé, comme des leaders financiers de confiance dotés de solides compétences en affaires et en certification, agissant avec objectivité et intégrité dans des rôles de dirigeants, de conseillers, de fiscalistes et de certificateurs et pour qu'ils occupent une place prédominante dans toutes les fonctions de cadre ou de conseil de haut niveau du domaine financier.



Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, ministre responsable de l'application des lois professionnelles
et ministre de la Sécurité publique
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des
comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 29 août 2007



Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des
comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 29 août 2007



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du
Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis
Québec, août 2007



Table des matières

Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Rapport d'activités 2006-2007	10
Membres du Bureau et comités spéciaux	16
Rapport du Comité de vérification	18
États financiers	19
Rapport du syndic	32
Tableau des membres	34
Reconnaissance des équivalences	36
Rapports des comités statutaires	
Arbitrage des comptes des membres	37
Discipline	38
Fonds d'indemnisation	40
Formation professionnelle	41
Inspection professionnelle	42
Révision des plaintes	45
Personnel de l'Ordre	46
Rapports des comités et des regroupements régionaux	48

Message du président du Conseil et du président et chef de la direction



« Le constat est éloquent :
l'année qui vient de
s'écouler nous a permis de
poser d'importants jalons
et de donner le coup d'envoi
des orientations stratégiques
2006-2010. »

Daniel McMahon, FCA, [président et chef de la direction](#) et Michel Thérroux, FCA, [président du Conseil](#)

Coup d'envoi des orientations stratégiques 2006-2010

L'exercice terminé a été l'occasion de mettre en œuvre les orientations stratégiques 2006-2010 approuvées par le Bureau de l'Ordre le 8 juin 2006. Ces cinq orientations, déployées sous les thèmes la marque CA, la relève et la formation, les relations avec les membres, la protection du public, et la gouvernance et l'efficacité organisationnelle de l'Ordre, ont été définies à la suite d'une analyse du marché dans lequel évoluent les CA et des tendances qui façonnent le monde des affaires, ainsi que d'échanges réalisés avec nos membres lors de la *Tournée CA 2010*.

Dans une société en mouvance, notre profession est appelée à s'adapter à divers changements et à prendre position. Le dossier de la comptabilité publique, les nouvelles règles régissant le stage des candidats à l'exercice de la profession et le projet de loi 7 modifiant la *Loi sur les comptables agréés* du Québec ne sont que quelques exemples marquants de cet état de fait.

Le constat est éloquent : l'année qui vient de s'écouler nous a permis de poser d'importants jalons et de donner le coup d'envoi des orientations stratégiques 2006-2010.

Le 14 décembre 2006, M^e Yvon Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé le projet de loi 64. Celui-ci propose des amendements à la *Loi sur les comptables agréés* du Québec et au *Code des professions*, qui auront pour effet de changer de façon importante l'exercice de la comptabilité publique. Le projet de loi prévoit, en pratique, la fin de l'exclusivité telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le projet de loi 64 établit que les CA, les CGA et les CMA seront autorisés à exercer la comptabilité publique, sous réserve de l'obtention d'un permis pour les CGA et les CMA.

Protection du public

Depuis le dernier changement de gouvernement du Québec, même si le projet de loi modifiant l'exercice de la comptabilité publique n'a pas été redéposé, ce sujet demeure à l'ordre du jour et l'Ordre poursuivra sa collaboration avec le gouvernement afin de veiller au maintien des normes les plus élevées qui soient pour continuer à assurer la protection du public.

En juin 2006, le projet de loi 7 modifiant la *Loi sur les comptables agréés* a été sanctionné. Ce projet de loi rend possible l'échange d'informations entre l'Ordre, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et autorise le comptable agréé, à certaines conditions, à fournir différentes informations. Un projet d'entente a été rédigé en collaboration avec le CCRC dans le but de faciliter l'échange d'informations entre les parties; ce projet sera soumis à une consultation publique, comme le prévoit la loi. Une démarche semblable est en cours avec l'Autorité et nous avons bon espoir de conclure une entente sous peu.

Nous avons poursuivi, de concert avec les autres ordres provinciaux de CA, notre collaboration continue avec l'ICCA en vue de mieux harmoniser et renforcer les outils de protection du public. Par exemple, le Comité d'inspection professionnelle a travaillé à l'adoption d'un programme harmonisé d'inspection par les ordres provinciaux et a organisé une rencontre interprovinciale qui a permis de faire une mise au point sur la norme générale sur le contrôle de la qualité et de discuter de l'application du nouveau modèle de risque en vérification.

Cette année constituait par ailleurs la première année du nouveau régime de formation continue obligatoire établi en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés*, entré en vigueur en juillet 2006. Également, au terme d'un long processus de discussion avec l'Office des professions, le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss et le fonds d'indemnisation* est entré en vigueur en février 2007. Nous devons maintenant mettre en place le processus de suivi administratif nécessaire à son application.

En 2006-2007, nous avons poursuivi les réflexions sur l'assurance-responsabilité professionnelle en participant aux travaux de divers comités interprovinciaux. D'importants changements sont à prévoir l'an prochain sur cette question. Notamment, nous avons élaboré diverses recommandations liées à la garantie de responsabilité professionnelle, dont l'augmentation des montants minimaux de couverture d'assurance-responsabilité professionnelle et la mise en place d'un régime collectif obligatoire d'assurance-responsabilité professionnelle.

Dans le cadre de notre rôle de protection du public, nous avons collaboré avec les instances gouvernementales et les autorités de réglementation, notamment avec l'Autorité des marchés financiers et le ministère des Finances, relativement à des dossiers liés à la protection des petits épargnants et à la vérification des émetteurs assujettis, ainsi qu'au renouvellement d'une entente pour l'encadrement des planificateurs financiers membres de l'Ordre des comptables agréés.

Formation professionnelle et relève

Nous sommes heureux d'affirmer que la relève étudiante se porte très bien chez les CA. Le succès de nos différentes initiatives auprès des étudiants et les dernières statistiques exceptionnelles des candidats à l'EFU sont des plus encourageants.

Nous avons concrétisé notre volonté de faciliter le cheminement des étudiants inscrits au Programme de formation professionnelle de l'Ordre des CA. Notamment, le site Web du Programme de formation professionnelle (PFP) a été complètement repensé; sa refonte en profondeur, qui visait à rendre l'interface plus conviviale et propice aux recherches, s'est terminée en janvier 2007 et aura nécessité près d'un an et demi d'efforts.

La mission-conseil intégrative de l'Ordre intitulée *Bois de veine inc.* (BVI) a remporté plusieurs fois les honneurs : prix de la meilleure étude de cas, décerné par l'Association francophone de comptabilité, premier prix du concours d'études de cas, volet anglais, de l'Association canadienne des professeurs de comptabilité (ACPC), et deuxième prix du concours *Howard Teall sur l'innovation dans l'enseignement de la comptabilité*, organisé par l'ACPC. Cette année, les quelque 90 fichiers qui composent BVI ont été traduits en anglais afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de bénéficier de l'ouvrage.

L'Ordre a aussi élaboré un nouvel outil éducatif destiné aux professeurs du secondaire et à leurs élèves. En septembre 2006, nous avons ainsi lancé le site Web interactif *Projet Destin* (Découvrir, Explorer, Savoir, Transmettre, Interagir et Nuancer). Ce site, adapté à la nouvelle approche orientante de l'école québécoise, propose des activités qui mettent en scène des entreprises bien connues et permettent de stimuler l'intérêt des élèves tout en les familiarisant avec l'univers du comptable agréé. Déjà, le matériel éducatif du *Projet Destin* est dans les bureaux des 60 commissions scolaires du Québec, et bon nombre d'entre elles souhaitent l'intégrer à leur programme scolaire dès septembre 2007.

Dans le but d'encourager des jeunes talentueux à persévérer et à réussir dans leurs études, la Fondation des comptables agréés du Québec s'est surpassée cette année encore. Trois bourses de recherche de 20 000 \$ chacune ont été attribuées à de jeunes CA afin qu'elles puissent compléter leur doctorat en comptabilité. Cinq bourses de 2 500 \$ chacune ont été décernées à des CA inscrits dans un programme de maîtrise. Soixante et une bourses d'études universitaires, allant de 250 \$ à 1 250 \$, ont été octroyées à des étudiants qui ont entrepris ou qui ont l'intention d'entreprendre sous peu le Programme de formation professionnelle de l'Ordre des CA. Finalement, 54 étudiants de niveau collégial ont obtenu une bourse d'excellence de 250 \$ à 500 \$.

Depuis sa mise sur pied, en 2003, la Fondation a octroyé plus de 365 000 \$ en bourses à des étudiants inscrits dans des institutions d'enseignement québécoises.

Ces changements prévus aux règles sur le stage permettront d'élargir l'expérience admissible au titre du stage, ainsi que les critères pour l'agrément, à titre de maître de stage, d'entreprises et d'organismes triés sur le volet. La durée du stage sera aussi modifiée, pour être dorénavant fixée à trois ans, y compris le Programme de formation professionnelle, ce qui devrait ajouter quatre mois à la durée de la formation pratique au Québec.

Les démarches nécessaires ont été entreprises en vue de modifier la réglementation pour permettre l'application de ces changements.

À la suite de la publication du rapport *La profession de CA à la croisée des chemins*, les ordres provinciaux de CA, en collaboration avec l'ICCA, ont décidé de réviser les règles sur le stage. Le but des modifications apportées est d'attirer un plus grand nombre d'étudiants de qualité et au potentiel élevé, tout en maintenant la rigueur et la qualité du stage qui contribuent à la renommée du titre de CA.

Les excellents résultats à l'EFU de 2006 montrent que les différentes initiatives de l'Ordre auprès de la relève portent fruit : le nombre d'étudiants se présentant à l'EFU pour la première fois est en hausse de 10 % chaque année depuis 2004. Pour septembre prochain, un estimé conservateur nous laisse prévoir 600 candidats en première tentative et nous prévoyons également une augmentation pour septembre 2008.

En fait, non seulement le nombre croissant de candidats est-il enthousiasmant, mais les derniers résultats à l'EFU sont également exceptionnels! En septembre dernier, nous avons enregistré un taux de réussite global de 83,1 %, soit le plus haut taux de tous les temps pour les candidats québécois. De plus, les candidats qui se présentaient à l'EFU pour la première fois ont encore mieux réussi, affichant un taux de succès de 87,3 %. Ces résultats remarquables sont, une fois de plus, le fruit de la précieuse collaboration des partenaires universitaires de l'Ordre.

David Nayer, CA, de Montréal, et Simon Poirier, de Chicoutimi, ont réalisé *ex æquo* la meilleure performance au Québec à l'EFU.

Notons aussi la présence de pas moins de 12 candidats québécois au Tableau d'honneur de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.



Relations avec les membres

Au cours de l'exercice, la nouvelle direction Produits et services professionnels a été créée, témoignant de la volonté de l'Ordre d'être la référence première pour ses membres en matière de besoins professionnels, tout au long de leur carrière.

Afin de répondre davantage aux besoins spécifiques des membres, le Bureau de l'Ordre a approuvé la création d'un nouveau comité et l'apport de modifications au mandat d'un autre.

Le Comité des produits et services professionnels, dont le nouveau mandat consiste à relever les besoins professionnels des CA afin d'offrir un plan/programme de développement de produits et services professionnels pouvant y répondre, a notamment validé et approuvé une liste de produits et de services professionnels susceptibles de répondre aux besoins des CA, et a élaboré et distribué différents référentiels.

L'exercice 2006-2007 marquait les débuts du Comité des produits et services commerciaux. Ce comité a pour mandat d'évaluer les secteurs les plus prometteurs pour l'offre de produits et de services commerciaux haut de gamme et de qualité pour les membres, et les possibilités de rabais ou d'avantages significatifs liés à la force de groupe.

Dans le but de mettre davantage de ressources à la disposition des membres, deux conseillères CA ont été embauchées pour répondre aux questions des comptables agréés en cabinet et des comptables agréés en entreprise et dans le secteur public. Elles ont répondu à des centaines de demandes d'information de la part de nos membres.

L'Ordre poursuit sa collaboration avec les organisations pancanadiennes. Nous avons participé activement aux travaux du sous-groupe de travail sur les services-conseils aux membres et à ceux du sous-groupe de travail sur les publications et produits à l'intention des membres. De nouveaux partenariats ont aussi été conclus avec l'ICCA, ce qui nous permettra de distribuer au Québec les publications de l'ICCA.

La tournée de la présidence, nommée *Tournée CA défis 2007*, s'est tenue au printemps dernier. Le but de cette tournée, constituée de rencontres tenues aux quatre coins de la province, était de mieux informer les membres sur les grands dossiers de la profession. Pour la première fois cette année, la tournée prévoyait des rencontres dans les universités avec les étudiants et les professeurs pour les entretenir, notamment, des projets de modification des règles du stage.

La tendance au cours des dernières années montre que la popularité des cours offerts par la formation continue de l'Ordre ne se dément pas. Nous avons enregistré cette année un nombre record de 20 000 inscriptions et de 2 500 ventes de passes de saison. Nous avons su trouver des thèmes et sujets qui interpellaient nos membres en touchant de tout nouveaux domaines et secteurs d'activité.

Valorisation de la marque

L'exercice 2006-2007 a marqué le début de la campagne pancanadienne *L'avantage CA*. En nous appuyant sur notre plan d'orientations stratégiques, nous avons veillé à l'élaboration du concept de la première phase de la campagne publicitaire, de même qu'à sa production et à son déploiement.



Le thème «L'avantage CA» a été intégré dans nos divers outils de communications avec nos membres, entre autres dans le *Catalogue des produits et services professionnels* et dans la brochure *L'avantage CA, c'est aussi votre Ordre*.

La Rencontre 2006 de l'Ordre sur le thème «La marque CA, c'est vous!», qui s'est déroulée le 22 septembre dernier, a constitué une occasion privilégiée pour discuter «avantage CA» avec nos membres et présenter la stratégie de valorisation de la marque CA adoptée par la profession partout au Canada. Grâce à la présence de conférenciers de renom, les membres qui ont participé à l'activité ont aussi pu mesurer l'importance de la valorisation de la marque pour le succès commercial d'une entreprise et ont été sensibilisés à l'importance du marketing personnel.

La première phase de la campagne publicitaire *L'avantage CA* a reçu un bon accueil, tant au sein de la collectivité d'affaires que parmi nos membres. La campagne sera reprise à l'automne 2007.

La profession de CA a été très présente dans les médias au cours de la dernière année. En plus des différents publi-reportages, articles et communiqués de presse publiés, l'Ordre a conçu et produit l'émission *Mêlez-nous à vos affaires*, diffusée sur les ondes du *Canal Argent*. Cette série d'émissions sur la vie de l'entreprise présentait des comptables agréés qui répondaient aux questions d'entrepreneurs sur différents défis auxquels ils font face au cours de leur carrière. En tout, dix épisodes ont été réalisés, auxquels ont participé 17 comptables agréés.

Nouvelle image

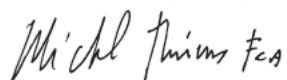
Ce vent de changement dans une profession qui a maintenant 127 ans montre notre capacité à demeurer dynamiques et n'est qu'un présage des changements à venir.

L'année 2006-2007 s'est déroulée sous le signe de l'action. Le rapport d'activités et les bilans des différents comités, présentés dans les pages qui suivent, expriment bien la qualité et la quantité des réalisations de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Nous tenons à remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur participation diligente aux activités de l'Ordre. Merci également aux bénévoles des comités et des regroupements régionaux pour leur générosité et leur engagement, ainsi qu'aux membres du personnel et de l'équipe de direction de l'Ordre pour leur soutien et leur efficacité.

Bonne lecture!

Le président du Conseil,



Michel Théroux, FCA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

Rapport d'activités 2006-2007

Au cours de l'exercice, les principales activités de l'Ordre ont visé la protection du public et favorisé la mise en œuvre des orientations stratégiques 2006-2010. Elles étaient regroupées sous cinq axes.

AXE 1

Renforcer notre identité à l'intérieur et à l'extérieur de la profession ainsi que notre influence sur les marchés par un positionnement et une promotion efficaces de la marque CA qui s'appuient sur nos valeurs fondamentales et nos compétences distinctives

- 1.1 Promouvoir une vision cohésive de la marque CA.
- 1.2 Obtenir l'appui des membres et renforcer leur sentiment d'appartenance, notamment de la part des membres en affaires, au gouvernement, dans l'industrie et l'enseignement (membres MAGIE).
- 1.3 Renforcer la valeur du titre de CA dans le secteur public.
- 1.4 Réduire la confusion entre les trois titres comptables.

Orientations stratégiques et collaboration avec les autres instituts de CA au Canada

- .: Finalisation du projet d'orientations stratégiques 2006-2010, qui établit les activités et les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'action et des indicateurs de performance.
- .: Participation active au Conseil des directeurs généraux des ordres provinciaux de CA et de l'ICCA, dont le rôle s'est intensifié en matière de stratégie d'ensemble de la profession.

Promotion de la marque CA et cohésion de la profession

- .: Participation active au travail du Comité sur la marque CA. L'Ordre a pris part à la mise en œuvre de la stratégie de marque à l'échelle canadienne, ainsi qu'à la conception et à la production des deux phases de la campagne publicitaire *L'avantage CA*. Il a également participé à la conception des outils de promotion de la marque à l'intention des membres.
- .: Rédaction et diffusion de 60 articles, de 17 communiqués de presse et de quatre publi-reportages présentant les multiples rôles des comptables agréés ou décrivant les initiatives de la profession pour maintenir la confiance du public et renforcer sa protection. Participation de plusieurs CA à titre de conférenciers lors de colloques et de conférences.
- .: Conception et coordination de la production de l'émission *Mêlez-nous à vos affaires*, une série traitant de la gestion des entreprises diffusée sur le *Canal Argent* et mettant en vedette des CA.
- .: Organisation d'activités d'information et de réseautage ainsi que d'événements de prestige par les regroupements régionaux, de façon indépendante ou en association avec des chambres de commerce locales.
- .: Production de publicités et d'articles utilisés par les regroupements pour promouvoir leurs activités.

Appartenance des membres et valorisation des CA dans le secteur public

- .: Quatorze nouveaux FCA ont été honorés lors de la Soirée Reconnaissance. Leur nomination a fait l'objet de publicité dans la presse d'affaires et les quotidiens. Les nouveaux FCA sont :
 - **Louis-Philippe Carrière, FCA**, Saputo inc.
 - **André Courville, FCA**, Ernst & Young
 - **Denis Deschamps, FCA**, Drakkar & Associés
 - **Laurent Giguère, FCA**, KPMG
 - **Lionel Goldman, FCA**, Schlesinger Newman Goldman
 - **Gabriel Groulx, FCA**, Raymond Chabot Grant Thornton
 - **Alain Lajoie, MBA, FCA, CA•EJC**, Leclerc juricomptables inc.
 - **Danielle Laramée, FCA**, Ernst & Young
 - **Roger Laurin, FCA**, Goudreau Poirier
 - **Guy LeBlanc, FCA**, PricewaterhouseCoopers
 - **Pierre Prémont, MBA, Ph.D., FCA**, Régie des rentes du Québec
 - **Richard J. Renaud, FCA**, Wynnchurch Capital inc.
 - **Bernard Stotland, FCA**, WSBG
 - **Denise Tremblay, FCA**, Samson Bélair/Deloitte & Touche
- .: Remise du prix *Jeune CA décideur* à **Marc-André Dufort, CA**, trésorier et chef de la gestion des risques au Cirque du Soleil.
- .: Attribution à **Patrick Chaperon, CA**, directeur de la comptabilité financière chez Cascades, du tout premier prix *Isabelle-Boisvenu*, qui récompense la persévérance et le courage de jeunes CA.
- .: Mise sur pied du Comité des CA dans le secteur public et création du prix *Reconnaissance - secteur public*.
- .: Tenue du premier *Colloque CA-Parlementaires*, auquel 60 CA et 15 élus ont assisté. L'événement, accueilli très positivement, a contribué à rapprocher l'Ordre et les CA œuvrant dans le secteur public québécois.

AXE 2

Recruter une relève de qualité en nombre suffisant et voir à ce qu'elle acquière les compétences de haut niveau requises pour répondre aux besoins du marché et assurer la protection du public

- 2.1 Œuvrer conjointement avec les employeurs pour attirer et retenir la relève en répondant mieux à ses attentes notamment en matière d'équilibre travail - vie personnelle et de qualité de vie.
- 2.2 Œuvrer conjointement avec les autres intervenants pour élargir le recrutement de candidats de qualité à l'extérieur des programmes usuels et à l'extérieur du Québec et faciliter leur intégration au sein de la profession.
- 2.3 Assurer la rigueur et la qualité du stage notamment dans le contexte d'élargissement de l'expérience admissible et d'élargissement des milieux de stage.
- 2.4 Œuvrer conjointement avec les autres intervenants pour s'assurer d'avoir des ressources professorales ayant le titre de CA en nombre suffisant pour répondre aux besoins de formation de la relève.
- 2.5 Œuvrer conjointement avec tous les intervenants pour augmenter la dimension pratique des formules pédagogiques à l'intention de la relève, notamment en certification et en présentation de l'information financière.

Programme de formation professionnelle

- .: Traduction en anglais des quelque 90 fichiers qui composent la mission-conseil *Bois de Veine inc.* (BVI). En 2006, près de 35 prestations ont été réalisées dans les universités avec ce matériel. BVI a remporté le prix 2007 de la meilleure étude de cas décerné par l'Association francophone de comptabilité, ainsi que le premier prix du concours d'études de cas, volet anglais, et le deuxième prix du concours *Howard Teall sur l'innovation dans l'enseignement de la comptabilité*, tous deux organisés par l'Association canadienne des professeurs de comptabilité (ACPC).
- .: Élaboration de neuf nouvelles missions, de quatre documents liés à l'Évaluation uniforme et de cinq nouveaux cas de la catégorie *Spécial Cas*, tous mis en ligne sur le site du PFP à l'intention des candidats et des intervenants du Programme.
- .: Parachèvement de la refonte du site du PFP (<http://pfp.ocaq.qc.ca>), qui a nécessité un an et demi de travail. Le site, plus convivial, compte 242 études de cas, 119 questions d'EFU et 45 documents complémentaires.
- .: Organisation, pour une 3^e année, de la journée *Un monde de possibilités, c'est CA!*, à laquelle 125 jeunes du secondaire ont assisté. Cette journée a permis de promouvoir la profession grâce, notamment, à un rallye dans les cabinets comptables du centre-ville et les universités de Montréal.
- .: Participation aux salons *Éducation* et *Formation Carrière* à Montréal et à Québec, de même qu'à plusieurs journées carrières dans différentes institutions scolaires. Près de 1 000 étudiants ont ainsi été sensibilisés.
- .: Constitution d'une liste de bénévoles CA pouvant être sollicités pour effectuer des présentations en milieu scolaire.
- .: Mise à jour de la *Trousse du présentateur*, qui comprend maintenant un répertoire des personnes-ressources dans les écoles secondaires et les cégeps.
- .: Communication auprès des intervenants en orientation et choix de carrière des niveaux secondaire et collégial pour promouvoir la profession de CA et mieux faire connaître la trousse d'activités interactives *Projet Destin*.

Promotion auprès de la relève - écoles secondaires et cégeps

- .: Visites, par les conseillères à la relève de l'Ordre, de plus de 40 écoles secondaires et de près de 25 cégeps pour faire connaître la profession de CA. Ces visites s'ajoutent aux activités organisées par les regroupements régionaux et les comités CA étudiants.
- .: Participation au colloque de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec, avec laquelle l'Ordre a renouvelé son entente de partenariat pour les trois prochaines années.
- .: Élaboration d'un concept publicitaire inspiré de la campagne *Sous les feux de la rampe* pour la clientèle de niveau collégial de la région de Québec.

Promotion auprès de la relève – universités

- .: Efforts soutenus des conseillères à la relève de l'Ordre pour atteindre la clientèle universitaire, notamment lors de visites dans 12 universités et de la participation à de nombreuses journées carrières. En incluant les visites aux écoles secondaires et aux cégeps, plus de 180 présentations ont été effectuées et plus de 6 000 étudiants ont été sensibilisés.
- .: Soutien au Comité organisateur du Congrès CA étudiants, tenu à Sherbrooke en mars 2007, auquel ont participé plus de 150 étudiants. Le Comité de l'Université McGill a reçu le prix *Meilleure activité de l'année* pour l'organisation d'un mini-congrès au Mont-Tremblant. Les comités de l'UQTR et de HEC Montréal ont reçu, *ex aequo*, la mention *Meilleur comité de l'année*.
- .: Tenue du 7^e Concours interuniversitaire *Une fois c't'un cas*, auquel 90 étudiants ont participé.
- .: Organisation par les Comités CA étudiants de soupers-conférences, journées carrières, concours de cas, cliniques d'impôts, etc.
- .: Poursuite de la tournée *CA ROULE*, à laquelle certains cabinets de Gatineau ont participé en plus des cabinets de Montréal. Des représentants de cabinets ont donné des conférences dans quatre universités.
- .: Organisation de rencontres et de discussions sur le processus de recrutement universitaire avec des représentants de plusieurs cabinets comptables de la région de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

- .: Organisation du 9^e concours *Spécial Cas*, dans le cadre duquel 30 cas ont été soumis par des équipes constituées de 109 participants au total. Trois équipes gagnantes se sont partagé 7 500 \$ en prix. Les cas des quatre équipes finalistes sont publiés sur le site du PFP. Investissement Québec a commandité le premier prix.

Diversification des milieux de stage

- .: Réalisation d'une tournée des universités, dans le cadre de la *Tournée CA défis 2007*, pour faire le point sur la diversification des possibilités de stage pour les futurs CA. Treize rencontres ont eu lieu, auxquelles ont participé 465 étudiants et professeurs.
- .: Création d'un groupe de travail chargé d'analyser les demandes d'agrément qui seront faites par de nouveaux employeurs dans le cadre de la diversification des milieux de stage.
- .: Rencontres avec des employeurs potentiels dans le secteur privé et public.

Fondation des comptables agréés du Québec

- .: Attribution de plus de 120 bourses d'études totalisant 123 900 \$.
- .: Promotion du programme de bourses de la Fondation des CA auprès des responsables de programmes et des responsables des services aux étudiants des cégeps et des universités, ainsi qu'auprès des membres.

AXE 3

Intensifier nos communications avec les membres et leur offrir des produits et des services afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à la profession de CA, et de faire de celle-ci leur première source de référence tout au long de leur carrière

- 3.1 Offrir aux membres des produits et des services professionnels bien ciblés qui contribuent à assurer la protection du public.
- 3.2 Offrir aux membres tout au long de leur carrière des produits, des services et de la formation continue bien ciblés qui renforcent la marque CA.
- 3.3 Offrir aux membres MAGIE des produits et des services répondant à leurs besoins et qui contribuent à renforcer leur appartenance à la profession.
- 3.4 Donner à tous les membres accès à des produits et services de qualité à prix avantageux en capitalisant sur le prestige et la force de la marque CA.
- 3.5 Mieux informer tous les membres sur les enjeux importants et les initiatives de la profession.

Produits et services professionnels

- .: Participation active aux travaux du Groupe de travail sur les relations avec les membres (GTRM) et plus particulièrement au sous-groupe de travail sur les services conseils aux membres et sous-groupe de travail sur les produits et publications.
- .: Création, réorientation ou réactivation de différents comités destinés aux membres œuvrant dans les nombreux secteurs d'activité de la profession. La description du rôle de ces comités figure sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante : http://ocaq.qc.ca/fra/5_partenariat/prive/5_1_2_1_liste.asp.

- .: Embauche de deux conseillères CA chargées de répondre aux demandes d'information et de services des CA en cabinet, ainsi que des CA en entreprise et dans le secteur public.
- .: Développement de produits et services professionnels, dont des référentiels, des programmes de vérification et des états financiers modèles.
- .: Instauration d'un processus de mesure et d'amélioration de la qualité des produits et services professionnels de l'Ordre.

Formation continue

- .: Réévaluation de la tarification des cours et établissement d'un nouveau tarif à l'intention des CA de 25 ans et moins.
- .: Élaboration de nouvelles activités de formation continue et de nouveaux référentiels.
- .: Intégration du *Catalogue de cours* à un nouveau catalogue de produits et services professionnels.
- .: Présentation de 400 activités de formation continue, dont 200 offertes directement par l'Ordre et 100 nouveautés.
- .: Vente record de 2 500 passes de saison par la formation continue et un total de 20 000 inscriptions à ses activités, une autre réalisation inégalée.

Produits et services commerciaux

- .: Mise sur pied du Comité sur les produits et services commerciaux.
- .: Élaboration de critères pour le choix des produits et des services à offrir aux membres.
- .: Rencontre avec des représentants de l'Institut des CA de l'Ontario et de l'ICCA afin d'évaluer la pertinence d'une offre commune de produits et de services pour profiter davantage de la force du nombre.
- .: Renouvellement de l'entente avec la Croix Bleue concernant l'assurance des soins de santé pour les membres à des conditions plus avantageuses.

Information aux membres

- .: Réalisation de la tournée de la présidence *CA Défis 2007* sur l'avancement des travaux concernant le projet de loi 64 sur la comptabilité publique et sur les modifications projetées aux règles du stage.
- .: Organisation à Montréal de la journée *Rencontre 2006* sous le thème «La marque CA, c'est vous!», qui a attiré 109 participants.
- .: Publication de 42 numéros du bulletin *Inf@CA* et ajout d'une rubrique «Relève» dans le bulletin.

AXE 4

Continuer à renforcer les valeurs fondamentales de notre profession et la protection du public en œuvrant conjointement avec les autres instituts de comptables agréés au Canada et les autorités de réglementation

- 4.1 Faire évoluer le plus rapidement possible les outils disponibles pour maintenir et renforcer la protection du public en reflétant l'évolution du marché.
- 4.2 Mieux informer les membres sur leurs obligations en matière de protection du public et améliorer la connaissance des membres et du public sur les outils de protection du public.
- 4.3 Encadrer l'exercice de la comptabilité publique au Québec en continuant à maintenir les normes élevées requises pour assurer la protection du public.
- 4.4 Œuvrer avec les autres intervenants pour apporter des solutions viables en matière de responsabilité professionnelle.

Protection du public

- .: Participation aux audiences des commissions de l'Assemblée nationale portant sur la gouvernance des sociétés d'État et la protection des petits épargnants. Proposition de mesures pour assurer une meilleure protection du public.
- .: Évaluation des pratiques en matière de reconnaissance de la formation et des diplômes acquis hors du Québec, et délimitation des améliorations à y apporter.
- .: Collaboration avec l'Autorité des marchés financiers (Autorité), le ministère des Finances et d'autres organismes et ministères dans les dossiers relatifs à la protection des petits épargnants, à la vérification d'émetteurs assujettis et à l'encadrement des planificateurs financiers membres de l'Ordre.
- .: Collaboration à la rédaction du projet de loi 7 modifiant la *Loi sur les comptables agréés*, qui autorise l'échange d'informations entre l'Ordre, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'Autorité. Mise en place d'un protocole d'échange d'informations.

- .: Discussion avec le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis afin d'établir un protocole permettant à cet organisme d'exercer ses pouvoirs auprès des cabinets de comptables agréés du Québec.
- .: Participation active aux groupes de travail pancanadiens sur la confiance du public. L'Ordre a présidé l'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle, qui a formulé plusieurs recommandations sur l'adoption d'un programme d'inspection harmonisé.
- .: Représentation de l'Ordre auprès d'instances gouvernementales et de commissions parlementaires relativement à des projets de lois, à des règlements et à d'autres consultations sur l'accès à l'information et la confidentialité des documents, l'assurance-responsabilité professionnelle, la détention de biens en fidéicommis et les plafonds en matière d'indemnisation, la formation continue obligatoire et le secret professionnel du comptable agréé.
- .: Préparation de commentaires, d'avis et de mémoires produits dans le cadre des divers processus de modification du *Code des professions*.

Information sur la protection du public

- .: Production d'un guide sur la formation continue obligatoire suite à l'adoption du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés*, entré en vigueur en juillet 2006.
- .: Participation à divers comités et forums du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'organisation d'activités de formation et la préparation de guides visant l'amélioration des outils de protection du public.
- .: Participation à la compilation pancanadienne des données d'inspection, qui permet d'obtenir une meilleure perspective des problématiques réelles que rencontrent les praticiens.
- .: Organisation de rencontres de discussion avec les formateurs du Programme de formation continue et les praticiens.
- .: Production de plusieurs articles pour le bulletin *Inf@CA* touchant l'exercice de la profession et traitant, notamment, du nouveau règlement sur la comptabilité en fidéicommis ou des règles d'indépendance du vérificateur.
- .: Finalisation du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis et le fonds d'indemnisation* adopté par l'Assemblée nationale en février 2007. La mise en place du Règlement a notamment entraîné la négociation d'ententes avec les institutions financières.
- .: Élaboration d'un projet de modification du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* pour permettre l'élargissement du stage professionnel.

Responsabilité professionnelle

- .: Poursuite de la réflexion sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables agréés, qui a mené au dépôt d'une proposition de refonte majeure dont l'entrée en vigueur est prévue en avril 2008.
- .: Participation à des comités interprovinciaux du CIQ et de l'Office des professions concernant l'assurance-responsabilité professionnelle.

Encadrement de l'exercice

- .: Participation aux consultations pilotées par l'Office des professions sur l'encadrement de la comptabilité publique, qui ont mené à la rédaction du projet de loi 64 sur la comptabilité publique.

AXE 5

Continuer à renforcer l'efficacité de la gestion et l'optimisation de l'utilisation des ressources en améliorant de façon continue les façons de faire et la gouvernance de l'Ordre ainsi que les mécanismes de communication et de collaboration avec les autres instituts de CA

- 5.1 Conserver et gérer de façon optimale les ressources humaines de l'Ordre en relevant, notamment, les défis de la conciliation travail - vie personnelle et de la préparation de la relève.
- 5.2 S'assurer que les processus de décision et de gestion de l'Ordre continuent à respecter la loi, notamment en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- 5.3 Continuer à développer l'utilisation d'Internet comme support privilégié des communications internes et externes et de la gestion.
- 5.4 Valoriser la participation des membres dans les comités et les regroupements régionaux.
- 5.5 Collaborer avec l'ICCA pour accentuer la présence des CA du Canada sur la scène internationale et en particulier dans la francophonie.

Gestion des ressources humaines

- :: Utilisation croissante et bonification des outils de communication interne afin de transmettre aux employés toute l'information concernant la vie de l'organisation de façon régulière et continue.
- :: Révision et transformation du régime de retraite à prestations déterminées vers un régime à cotisations déterminées.
- :: Appel d'offres pour le choix d'un assureur pour le régime d'assurance collective du personnel, qui a permis à l'Ordre d'économiser tout en améliorant certaines protections.
- :: Offre de formation sur la gestion du personnel à l'intention des supérieurs immédiats, dans une optique d'efficacité et d'efficience organisationnelle. Des guides de référence complètent ces formations.

Respect de la loi

- :: Élaboration et mise en œuvre de divers mécanismes permanents d'échange d'informations générales et en matière de gestion des risques entre certaines directions de l'Ordre.
- :: Modification de nos processus et de nos pratiques de gestion en vue de l'entrée en vigueur du projet de loi 86 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
- :: Réflexions à l'égard de l'assujettissement de l'Ordre à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et inscription au registre à titre de lobbyiste d'organisation. Collaboration avec le Commissaire au lobbyisme pour la formation des CA assujettis à cette loi.

Utilisation d'Internet

- :: Mise en ligne de l'inscription aux cours de formation continue. Près de 70 % des membres qui ont acheté une passe de saison l'ont fait par Internet.

Membres du Bureau et comités spéciaux



Comité administratif (de gauche à droite)

Suzanne Paradis*, avocate
Daniel McMahon, FCA,
président et chef de la direction
et secrétaire général

Michel Thérioux, FCA,
président du Conseil
Manon Durivage, CA
Claudine Lévesque, CA

Claude Gauvin, FCA,
président sortant
Jean-Pierre Allaire, FCA,
vice-président du Conseil
Benoit Caron, CA

Les membres du Comité administratif ont assisté à 11 réunions au cours de l'année et les membres du Bureau ont assisté à cinq réunions statutaires et trois réunions extraordinaires.

Autres membres du Bureau

Grégoire Arsenault, CA
Michel Bergeron, CA
Martine Clément, CA
Alain Côté, CA
Annie Doyon, CA
Alain Dugal, CA
Guylaine Duval, CA
Jacques Fillion, CA
Charles Jacobs, CA
Pierre Jalbert, FCA, Pl.fin.
Bertrand Lachance, CA
Jean Laflamme, CA

Suzanne Landry, FCA
Jacques Lefebvre*
Marcel Lemay, FCA
Daniel Y. Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Suzanne Maisonneuve-Benoit*
Raymond Paré, CA
Donald Petit*
Hélène Racine, CA
Denis Savard, CA
Éric Thibault, CA

Comité des finances

Jean Laflamme, CA, président
Jean-Pierre Allaire, FCA
Alain Côté, CA
Daniel Y. Lemieux, CA

* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec

Conseil des anciens présidents

Claude Gauvin, FCA
Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA

Jacques Lévesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA

Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

Les principales résolutions adoptées par le Bureau concernaient :

- la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité administratif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2006) et de ses résultats;
- le renouvellement de la convention intérimaire entre le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'Ordre des comptables agréés du Québec et la nomination des inspecteurs pour le CCRC;
- l'approbation de certains principes à l'égard des pistes de solution à l'encadrement de la comptabilité publique au Québec;
- l'approbation de modalités de terminaison du processus d'apprentissage permanent et du programme d'activités de formation continue à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation d'une entente entre le CCRC et l'Ordre découlant des modifications apportées à la *Loi sur les comptables agréés* du Québec suite à l'adoption du projet de loi n° 7;
- le renouvellement de mandat des syndics adjoints;
- l'approbation de l'établissement d'un régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle;
- l'approbation du principe de la création du Conseil des normes d'indépendance;
- l'approbation de divers principes relatifs à la diversification du stage et des critères de maître de stage;
- l'approbation d'une augmentation des frais de réinscription au Tableau de l'Ordre.

Les principales résolutions adoptées par le Comité administratif concernaient :

- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- l'autorisation de porter des plaintes pour la pratique illégale de la comptabilité publique, pour l'usurpation du titre de comptable agréé et, dans certains cas, l'autorisation d'entreprendre des procédures en injonction appropriées;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions* et le refus d'inscrire une personne au Tableau de l'Ordre;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre à certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la reconnaissance d'équivalence conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés*;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou de respect du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables agréés*;
- la nomination de CA•TI et de CA•EJC.

Rapport du Comité de vérification

« Le Comité de vérification examine les questions relatives aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but de soutenir le Bureau dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. »



Denis Savard, CA
Président

Membres du Comité

Gloria Lemire, CA
Hélène Racine, CA

Marie-France Langlois, CA
Secrétaire

Le Comité de vérification est composé uniquement de membres du Bureau désignés par ce dernier et indépendants du Comité administratif. Son secrétariat est assuré par la contrôleure de l'Ordre. Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de la dernière année. Il a eu l'occasion de rencontrer le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction.

Le Comité de vérification examine les questions relatives aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but de soutenir le Bureau dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance.

Notamment, le Comité :

- révisé les états financiers de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Bureau;
- surveille le processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- évalue l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe ainsi que l'efficacité du processus de vérification externe;
- contribue à la préservation de l'objectivité et de l'indépendance du vérificateur externe en approuvant les honoraires de vérification. Si des honoraires importants devaient être versés au vérificateur pour des services non liés à la vérification, ces services seraient assujettis à l'approbation préalable du Comité de vérification.

Le Comité a également la responsabilité de recommander la nomination, la reconduction ou le remplacement du vérificateur externe. Le mandat de vérification externe a fait l'objet d'un processus de soumission quinquennal au début de 2003. Ainsi, le mandat pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 a été accordé à Morin Cadieux Matteau & Normand, société en nom collectif de comptables agréés, pour la quatrième année consécutive. Le choix du cabinet d'experts-comptables doit être approuvé par les membres lors de chaque assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA

États financiers – Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Morin Cadieux Matteau & Normand

Société en nom collectif de comptables agréés

Trois-Rivières, le 29 août 2007

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE à l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,



Michel Théroux, FCA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

Bilan

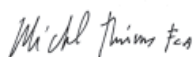
au 31 mars 2007

	2007				2006 (redressé)
	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	2 483 234	-	10 170	2 493 404	1 288 437
Placements (note 4)	9 531 131	1 337 254	2 105 851	12 974 236	13 880 748
Créances (note 5)	1 066 797	-	1 098 315	2 165 112	770 308
Frais payés d'avance	248 355	-	-	248 355	153 594
	13 329 517	1 337 254	3 214 336	17 881 107	16 093 087
IMMOBILISATIONS (note 6)	709 172	-	-	709 172	834 329
	14 038 689	1 337 254	3 214 336	18 590 279	16 927 416
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 7)	4 322 786	-	1 206 083	5 528 869	4 288 991
Produits perçus d'avance	4 979 813	-	-	4 979 813	4 952 856
	9 302 599	-	1 206 083	10 508 682	9 241 847
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	84 622	-	-	84 622	169 222
PASSIF AU TITRE DE PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 8)	1 205 600	-	-	1 205 600	938 600
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 9)	-	-	778 287	778 287	410 065
PRODUITS REPORTÉS (note 10)	-	-	1 229 966	1 229 966	1 614 130
	10 592 821	-	3 214 336	13 807 157	12 373 864
SOLDES DE FONDS					
Investi en immobilisations	709 172	-	-	709 172	834 329
Affectations d'origine interne pour :					
les regroupements	337 991	-	-	337 991	281 090
l'orientation PFP	670 383	-	-	670 383	701 374
la formation continue	546 862	-	-	546 862	396 862
le régime de retraite	150 000	-	-	150 000	-
Non affecté	1 031 460	-	-	1 031 460	1 049 324
Fonds d'indemnisation	-	1 337 254	-	1 337 254	1 290 573
	3 445 868	1 337 254	-	4 783 122	4 553 552
	14 038 689	1 337 254	3 214 336	18 590 279	16 927 416

ENGAGEMENTS (note 11)

AU NOM DU BUREAU

Le président du Conseil,



Michel Thérroux, FCA

Le président du Comité des finances,



Jean Laflamme, CA

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006 (redressé)
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	15 014 800	15 195 577	-	-	15 195 577	14 084 650
Produits et services professionnels :						
Formation continue	3 507 400	3 875 911	-	-	3 875 911	3 542 783
Autres	484 300	457 775	-	-	457 775	414 719
Inspection	1 289 100	1 164 937	-	-	1 164 937	954 061
Examen	774 900	787 363	-	-	787 363	713 980
Activités	542 800	747 943	-	-	747 943	824 906
Revenus de placement	472 700	428 092	55 201	-	483 293	621 289
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à l'exercice	-	-	-	1 109 647	1 109 647	63 528
Diminution de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 9)	-	-	-	-	-	310 215
Montant reçu d'une société d'assurance	-	-	-	-	-	48 836
Divers (note 12)	567 800	882 543	-	407 153	1 289 696	765 324
	22 653 800	23 540 141	55 201	1 516 800	25 112 142	22 344 291
CHARGES (Annexe A) (note 8)						
Direction et affaires externes	1 643 900	1 733 053	-	-	1 733 053	1 474 119
Encadrement de la profession	3 026 700	2 874 929	8 520	-	2 883 449	2 778 026
Services aux membres	5 868 700	6 051 472	-	-	6 051 472	5 323 630
Accès à la profession	2 327 600	2 503 508	-	-	2 503 508	2 389 203
Administration (notes 6 et 11)	3 398 900	3 477 258	-	87 767	3 565 025	3 540 485
Services de l'ICCA (note 1)	6 585 000	6 668 196	-	-	6 668 196	6 578 398
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	1 109 647	1 109 647	63 528
Participation au déficit du régime d'assurance vie	-	-	-	-	-	321 163
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 9)	-	-	-	368 222	368 222	-
	22 850 800	23 308 416	8 520	1 565 636	24 882 572	22 468 552
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(197 000)	231 725	46 681	(48 836)	229 570	(124 261)

Évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2007

2007									
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total \$
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux regroupements \$	Affecté à l'orientation PPP* \$	Affecté à la formation continue \$	Affecté au régime de retraite \$	Non affecté \$	\$	\$	
SOLDE D'OUVERTURE	834 329	281 090	701 374	396 862	-	1 936 493	1 290 573	48 836	5 489 557
Ajustement des produits perçus d'avance (note 13)	-	-	-	-	-	(936 005)	-	-	(936 005)
SOLDE REDRESSÉ	834 329	281 090	701 374	396 862	-	1 000 488	1 290 573	48 836	4 553 552
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(441 398)	(301 999)	(30 991)	-	-	1 006 113	46 681	(48 836)	229 570
Acquisition d'immobilisations	317 189	-	-	-	-	(317 189)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(948)	-	-	-	-	948	-	-	-
Virements interfonds (note 14)	-	358 900	-	150 000	150 000	(658 900)	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	709 172	337 991	670 383	546 862	150 000	1 031 460	1 337 254	-	4 783 122

2006									
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total \$
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux regroupements \$	Affecté à l'orientation PPP* \$	Affecté à la formation continue \$	Affecté au régime de retraite \$	Non affecté \$	\$	\$	
SOLDE D'OUVERTURE	856 871	304 525	686 437	100 000	-	2 395 893	1 262 657	-	5 606 383
Ajustement des produits perçus d'avance (note 13)	-	-	-	-	-	(928 570)	-	-	(928 570)
SOLDE REDRESSÉ	856 871	304 525	686 437	100 000	-	1 467 323	1 262 657	-	4 677 813
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(426 097)	(356 941)	14 937	-	-	567 088	27 916	48 836	(124 261)
Acquisition d'immobilisations	403 660	-	-	-	-	(403 660)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(105)	-	-	-	-	105	-	-	-
Virements interfonds (note 14)	-	333 506	-	296 862	-	(630 368)	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	834 329	281 090	701 374	396 862	-	1 000 488	1 290 573	48 836	4 553 552

* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006 (redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	229 570	(124 261)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	441 679	425 809
(Gain) perte sur cession d'immobilisations	(281)	288
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 600)	(84 600)
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	267 000	22 500
Augmentation (diminution) de la réserve pour fluctuation des sinistres	368 222	(310 215)
Diminution des produits reportés du Fonds d'assurance	(470 681)	(70 337)
	750 909	(140 816)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	(222 730)	1 113 529
	528 179	972 713
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	90 623	10 547 188
Acquisition de placements	(97 407)	(1 764 978)
Acquisition d'immobilisations	(317 189)	(403 660)
Produit de la cession d'immobilisations	948	105
Remboursement de la dette à long terme	-	(216 776)
Augmentation des produits reportés du Fonds d'assurance	86 517	222 503
	(236 508)	8 384 382
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	291 671	9 357 095
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 017 662	5 660 567
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	15 309 333	15 017 662

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

Notes complémentaires au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés* du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne «Budget» couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 9 février 2006.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont constatés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations et autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont constatés à l'état des résultats tandis que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les «produits et services professionnels autres»). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres «Frais d'occupation» et «Frais généraux».

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 15 ans

Instruments financiers

En avril 2005, le Conseil des normes comptables a publié de nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité* sur les instruments financiers, soit les chapitres 3855 et 3861. Le chapitre 3855, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation », établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Le chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation », établit des normes sur le classement des instruments financiers dans les états financiers et sur les informations à fournir à leur égard. L'Ordre a appliqué ces deux chapitres pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Aucun gain ou perte latent n'a été constaté dans l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la suite de l'application de ces nouveaux chapitres, car les actifs et passifs financiers classés comme disponibles à la vente étaient évalués à la juste valeur au début de l'exercice considéré.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

Encaisse, créances et dettes

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Placements

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Réserve pour fluctuation des sinistres

La réserve pour fluctuation des sinistres est classée comme autre passif. Cette réserve est comptabilisée à la valeur comptable puisque la juste valeur n'est pas disponible car elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution du loyer.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 14 ans et de 11 ans au 31 décembre 2006 (14 ans et 11 ans au 31 décembre 2005).

Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'employeur et des participants.

4. PLACEMENTS

L'Ordre gère son portefeuille de placements, dont la juste valeur correspond au coût, en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements sont composés de 12 815 929 \$ en parts de fonds commun du marché monétaire (13 712 432 \$ en 2006) et de 158 307 \$ de dépôts à terme (168 316 \$ en 2006), dont aucun n'est détenu pour une période de moins de 90 jours (16 793 \$ en 2006). Le taux de rendement des parts de fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des parts de fonds communs du marché monétaire pour l'exercice a été de 4,10 % (4,22 % en 2006). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de l'exercice varie de 2,65 % à 3,75 % et leurs dates d'échéance sont en deçà d'un an.

5. CRÉANCES

	2007	2006
	\$	\$
Créances clients	1 043 598	738 014
Montant à recevoir d'une société d'assurance	1 098 315	-
Autres	23 199	32 294
	2 165 112	770 308

Le montant de 1 098 315 \$ correspond au surplus d'un régime d'assurance vie à être versé aux membres assurés.

6. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et matériel	537 839	455 017	82 822	122 686
Logiciels	2 106 973	1 593 008	513 965	519 019
Matériel informatique	526 375	443 773	82 602	135 939
Améliorations locatives	246 104	216 321	29 783	56 685
	3 417 291	2 708 119	709 172	834 329

La charge d'amortissement de l'exercice attribuée aux frais d'administration est de 441 679 \$ (425 809 \$ en 2006).

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la radiation d'une partie des logiciels et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 056 723 \$ pour les logiciels et de 239 078 \$ pour le matériel informatique.

7. DETTES

	2007	2006
	\$	\$
Dettes fournisseurs	1 812 619	1 278 650
Salaires et retenues sur salaires	445 701	520 577
Services de l'ICCA	1 348 997	1 587 685
Taxes de vente à payer	346 131	569 026
Contribution à l'Office des professions du Québec	375 605	293 009
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance ¹	1 199 816	40 044
	5 528 869	4 288 991

¹ Au cours de l'exercice, une distribution des surplus des régimes d'assurance de 1 173 175 \$ a été approuvée. De ce montant, 1 098 315 \$ concerne un régime d'assurance vie et le solde de 74 860 \$ a trait à un régime d'assurance santé.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Régimes à prestations déterminées

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2007	2006	2007	2006
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite	551 000	268 000	(1 300)	35 500
Juste valeur de l'actif du régime	7 342 200	6 518 100	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	9 244 300	7 741 200	609 600	550 100
Situation de capitalisation - déficit	(1 902 100)	(1 223 100)	(609 600)	(550 100)
Éléments non constatés	1 264 300	902 100	41 800	(67 500)
Passif au titre des prestations constituées	(637 800)	(321 000)	(567 800)	(617 600)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2006.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2007	2006
Taux d'actualisation	5,0 %	5,25 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,5 %	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2007	2006	2007	2006
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	230 900	252 800	-	-
Cotisations des salariés	230 300	279 400	-	-
Prestations versées	424 700	167 400	48 500	48 500

Régime à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2007 est de 73 274 \$.

9. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2007	2006
	\$	\$
Solde d'ouverture	410 065	720 280
Augmentation (diminution) de la réserve requise	368 222	(310 215)
Solde de clôture	778 287	410 065

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire.

10. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2007	2006
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 614 130	1 461 964
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(407 153)	(70 337)
Ristourne aux membres assurés	(63 528)	63 528
Revenus de placement	86 517	158 975
Solde de clôture	1 229 966	1 614 130

11. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le 31 janvier 2007, l'Ordre a reconduit le bail selon une nouvelle entente, qui prend effet le 1^{er} janvier 2007, pour une période de 16 ans et 4 mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 13 775 067 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 689 534 \$ en 2008, et de 810 470 \$ de 2009 à 2012. La charge de loyer imputée à l'exercice est de 772 307 \$ (848 149 \$ en 2006). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté imputé en diminution du loyer est de 84 600 \$ (84 600 \$ en 2006).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique échéant en mars et en avril 2011 qui prévoient des engagements de 331 759 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices seront de 87 588 \$ en 2008, 2009 et 2010 et de 68 995 \$ en 2011. La charge de location imputée à l'exercice est de 90 435 \$ (92 971 \$ en 2006).

En décembre 2006, l'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de l'exercice 2007-2008, le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées évalué à 1 321 700 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2006.

12. PRODUITS DIVERS

	2007	2006
	\$	\$
Produits et services commerciaux	327 351	222 332
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	322 023	291 818
Amendes et frais administratifs	211 763	176 786
Montants constatés à titre de produits du Fonds d'assurance	407 153	70 337
Autres	21 406	4 051
	1 289 696	765 324

13. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a comptabilisé un montant de 762 784 \$ à titre de produits perçus d'avance pour les produits provenant de la formation continue. Antérieurement, ces produits étaient constatés au moment de l'inscription plutôt qu'au moment où les services étaient utilisés. Cette modification a été appliquée rétroactivement et les chiffres de l'exercice 2006 ont été redressés.

L'effet de cette modification se traduit par une diminution du solde non affecté du Fonds d'administration générale au 1^{er} avril 2005 de 928 570 \$ ainsi que par une diminution des produits de formation continue et une augmentation des produits perçus d'avance au 31 mars 2006 pour des montants respectifs de 7 435 \$ et 936 005 \$.

Au 1^{er} avril 2006, le solde non affecté du Fonds d'administration générale a été diminué d'un montant de 936 005 \$.

14. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne un montant de 358 900 \$ (333 506 \$ en 2006) pour financer une partie des dépenses des regroupements, un montant de 150 000 \$ (296 862 \$ en 2006) pour augmenter le Fonds de formation continue, ainsi qu'un montant de 150 000 \$ pour rembourser le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2007	2006
	\$	\$
Créances	(1 394 804)	252 774
Frais payés d'avance	(94 761)	(69 829)
Dettes	1 239 878	135 322
Produits perçus d'avance	26 957	795 262
	(222 730)	1 113 529

16. SOUTIEN ADMINISTRATIF

L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

	2007		2006
	Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES			
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	1 003 400	1 119 242	891 728
Développement stratégique et recherche	320 500	279 184	347 265
Affaires externes et communications	320 000	334 627	235 126
	1 643 900	1 733 053	1 474 119
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	502 300	533 978	608 312
Syndic	899 100	825 805	864 410
Inspection professionnelle	1 179 800	1 058 714	969 250
Activités réglementaires	445 500	456 432	295 464
	3 026 700	2 874 929	2 737 436
SERVICES AUX MEMBRES			
Produits et services professionnels :			
Formation continue	3 132 700	3 511 921	3 103 356
Autres	794 600	764 294	414 615
Promotion	1 136 600	1 001 646	844 095
Événements	804 800	773 611	961 564
	5 868 700	6 051 472	5 323 630
ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	799 000	925 455	835 915
Évaluation uniforme	723 200	649 184	636 967
Promotion auprès de la relève	805 400	928 869	916 321
	2 327 600	2 503 508	2 389 203
ADMINISTRATION			
Administration et finances	1 256 500	1 291 136	1 252 691
Ressources humaines	199 400	251 375	170 361
Technologies de l'information	629 900	602 368	695 327
Frais d'occupation	726 600	738 079	756 996
Frais généraux	586 500	594 300	605 721
	3 398 900	3 477 258	3 481 096
SERVICES DE L'ICCA	6 585 000	6 668 196	6 578 398
	22 850 800	23 308 416	21 983 882

Rapport du syndic

« De nouveau cette année, le nombre de plaintes déontologiques a augmenté de façon exponentielle. »



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

De 159 en 2005 et 406 en 2006, le nombre de nouveaux dossiers est passé à 544 en 2007. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

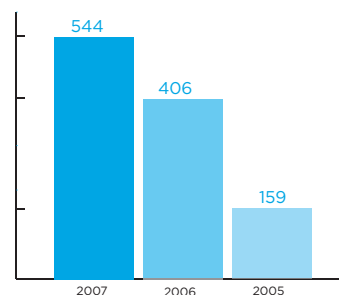
- 1) le nombre de dossiers transmis par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est passé de 39 en 2005 à 265 en 2006, et à 422 en 2007. Plus de 93 % des dossiers transmis par le CIP cette année ont trait à un manquement aux nouvelles dispositions du *Code de déontologie* concernant les règles d'indépendance, entrées en vigueur en septembre 2005;
- 2) l'augmentation du nombre de dossiers découlant de scandales financiers, de jugements en matière criminelle, de décisions de la Cour canadienne de l'impôt ou d'autres situations mettant en cause nos membres;
- 3) l'augmentation du nombre de dossiers provenant de l'étranger ou d'autres provinces canadiennes concernant des membres œuvrant à l'étranger ou des membres œuvrant au Québec pour des étrangers.

Les deux dernières catégories de plaintes sont souvent plus longues à traiter, car nous éprouvons des difficultés à obtenir l'information nécessaire et à rencontrer les différents intervenants. Nous devons composer avec les contraintes de chaque juridiction.

On comprendra également que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le syndic.

Plaintes relatives à la déontologie

504
dossiers traités
en 2007



NOUVELLES PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES
CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DU SYNDIC

Les 16 plaintes portées devant le Comité de discipline cette année concernent des membres qui se disent en pratique, en entreprise ou retraités. Ces 16 plaintes comportent 80 chefs d'accusation, dont :

- entrave au travail du syndic;
- manquement à l'indépendance;
- non-respect des normes;
- association à de faux documents ou à de fausses déclarations;
- fabrication de faux;
- avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession;
- avoir contrevenu à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- avoir pratiqué l'expertise comptable sans assurance responsabilité.

Finalement, le solde de 236 dossiers en cours comporte 75 dossiers de nature déontologique qui sont toujours en suspens depuis l'exercice 2002-2003, en attente d'une médiation ou d'un jugement civil.

Le nombre de dossiers en conciliation de comptes d'honoraires a également augmenté cette année de 57 %. Nous ne disposons d'aucune explication à cet égard. Les demandes de conciliation varient cette année entre 334 \$ et 180 000 \$, et mettent en cause la qualité des services fournis ou le fait que le client n'a pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En plus des dossiers recensés dans le tableau ci-dessous, le bureau du Syndic a reçu plus de 2 964 appels téléphoniques cette année.

Il a également fait cinq présentations sur le système professionnel et la discipline, devant des étudiants de cinq universités.

Le syndic,

Ginette Lussier-Price, FCA

Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006	2005
PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DU SYNDIC			
Dossiers reportés de l'an dernier	196	168	152
Nouveaux dossiers	544	406	159
	740	574	311
Dossiers traités au cours de l'exercice	504	378	143
Dossiers reportés à l'an prochain	236	196	168
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE			
Plaintes déposées devant le Comité de discipline	16	14	16
Conciliation déontologique	0	1	1
Interventions	6	28	28
Avertissements	410	253	49
Décisions de ne pas porter plainte	52	58	39
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par le syndic	20	24	10
Transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0
	504	378	143
DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION			
	7	13	5
CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES			
Dossiers reportés de l'an dernier	8	18	21
Nouveaux dossiers	55	35	59
	63	53	80
Dossiers traités	44	45	62
Dossiers reportés à l'an prochain	19	8	18
RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	15	17	38
Dossiers retirés ou non recevables	8	12	-
Dossiers pour lesquels un rapport a été émis	21	16	24
Dossiers soumis au Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des membres à la suite de l'émission d'un rapport	9	9	9

Tableau des membres

« Au cours de l'exercice, 403 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi l'Évaluation uniforme et terminé leur stage. »



Marie-France Langlois, CA
Contrôleur

Depuis le 31 mars 2006, il y a eu une augmentation nette de 174 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 17 309.

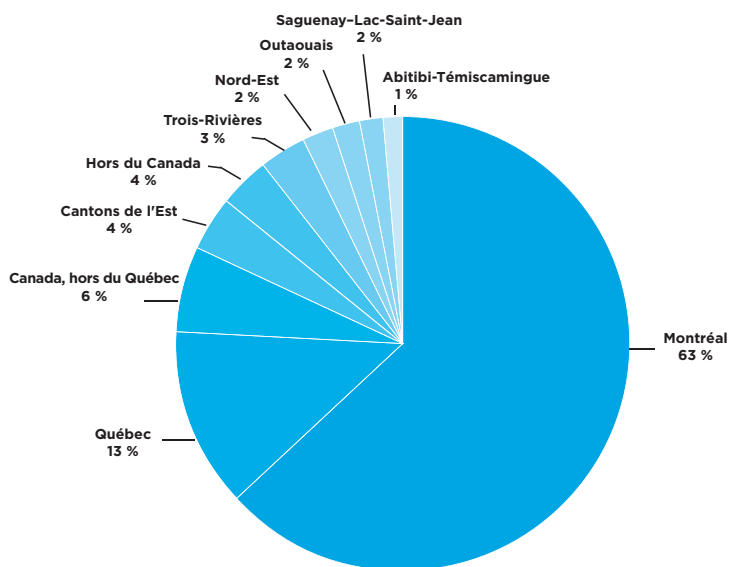
La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés s'établissait à 880 \$, incluant le montant de 425 \$ qui représente les frais de service versés à l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Pour les comptables agréés qui œuvrent en cabinet, un montant additionnel de 95 \$ s'ajoutait à la cotisation de base. À cela s'ajoutait une taxe de 17,10 \$ perçue par l'Office des professions du Québec.

La contrôleur,
Marie-France Langlois, CA

Effectif au 31 mars 2007

17 309
membres

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE



Effectif au 31 mars 2006

17 135

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

464

Par voie d'examen, selon l'article 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*

403

Par réinscription

49

Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la *Loi sur les comptables agréés*

10

Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la *Loi sur les comptables agréés*

2

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE

290

Décès

52

Démission

136

Non-paiement des sommes dues

95

Décision du Comité de discipline

4

Expiration du permis restrictif

1

Expiration du permis temporaire

2

Effectif au 31 mars 2007

17 309

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE

17 309

Montréal

10 950

Québec

2 201

Trois-Rivières

589

Cantons de l'Est

673

Outaouais

297

Nord-Est

367

Abitibi-Témiscamingue

231

Saguenay-Lac-Saint-Jean

319

Canada, hors du Québec

1 069

Hors du Canada

613

TABLEAU DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Au 31 mars 2007, 1 525 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 112 de plus qu'à la même date en 2006. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2006

1 413

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS

621

Par voie d'inscription

615

Par réinscription

5

Par décision du Comité administratif

1

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS

509

Agrément

403

Réciprocité

2

Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif

104

CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2007

1 525

DÉCÈS DU 1^{er} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

Howard Asner, CA
Charles Percy Auger, CA
Laurent Baribeau, CA
Thomas William Beckett, CA
Marcel Bédard, CA
Arthur L. Beeman, CA
Francine Bélanger, CA
Léo Benoît, CA
Joseph Bodnar, CA
Marc B. Boissonnault, CA
Jean-Marc Bouchard, CA

Charles B. Brown, CA
A. Marcel Camirand, FCA
Paul Chalifour, CA
Louis Hugues Chauvette, CA
George Raymond Courey, FCA
Joachim de Montigny, CA
Gaston Deschamps, CA
Roger Dugré, CA
J. Émile Fortin, CA
André Gougeon, CA
Victor Guerci, CA

Charles William Gurnham, CA
Rachel Huberdeau, CA
Marcel Jalbert, CA
Sheldon Johnson, CA
Robert L'Abbé, FCA
Gérard Larose, FCA
Robert Lauzière, CA
Nicholas Logothetis, CA
Francis Lovatt Lauer, CA
Philip Madras, CA
André Massé, CA

Robert McKnight, CA
Herbert Eustace Mitchell, CA
Yvon Normandin, FCA
André Paquin, FCA
Bernard Proulx, CA
George Dale Rediker, CA
Alastair Reekie, FCA
Joffre Richard, CA
Yves Robitaille, CA
Hyman L. Rosenfeld, CA
Pierre-Guy Routhier, CA

Jeffrey Rowles, CA
David A. Scott, CA
Camil Vachon, CA
Charles Frank Wellstead, CA
Mortimer O. Williams, CA
William Maxwell Wilson, CA
Alistair W. Wittet, CA
Frederic Zwirz, CA

Reconnaissance des équivalences

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences à l'intention des personnes qui désirent, aux fins de l'obtention d'un permis, faire reconnaître l'équivalent d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec au cours du dernier exercice :

	Diplôme délivré au Canada	Diplôme délivré hors du Canada
Demandes d'équivalences reçues	8	37
Demandes acceptées en totalité	6	0
Demandes acceptées en partie	2	37
Demandes refusées	0	0

Révision de la réglementation

L'Ordre étudie actuellement les changements qu'il devra apporter à sa réglementation en matière d'équivalence de diplôme et de délivrance de permis compte tenu des modifications engendrées par le projet de loi n° 14, *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis*. Il devra effectuer une analyse approfondie de ses besoins en vue de déterminer les mesures appropriées à prendre pour répondre aux objectifs du projet de loi. En effet, à l'heure actuelle, les articles 21 et 22 de la *Loi sur les comptables agréés*, L.R.Q. c. C-48, permettent, à certaines conditions, l'émission de permis sur permis.

Quant à la mise en place d'un processus de révision des décisions en matière de reconnaissance d'équivalences, un libellé a été soumis à l'Office des professions à l'égard de la reconnaissance des autres conditions et modalités, en application du paragraphe i) de l'article 94 du *Code des professions*. Sur approbation de l'Office, ce libellé sera intégré aux règlements sur les équivalences de diplôme et de formation adoptés en application des paragraphes c) et c.1) de l'article 93 du *Code des professions*.

Autoévaluation des processus

L'Ordre a procédé à une autoévaluation de ses processus en matière de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec, en vue de poser un diagnostic général et de relever les améliorations à apporter. Cette évaluation a permis de constater que le partenariat conclu par l'Ordre avec les universités permet de traiter rapidement les demandes d'équivalence de diplôme. Une documentation complète visant à informer les candidats est par ailleurs accessible sur le site Web de l'Ordre et le personnel est formé pour bien répondre aux demandes d'information.

À plus long terme, le développement des outils suivants permettra d'améliorer les processus :

- une formation sur la maîtrise de la langue française appliquée à la profession;
- des cours d'appoint pour mieux préparer les candidats admissibles à la réciprocité du titre, en vertu d'ententes de reconnaissance mutuelle, à se préparer à l'Examen de réciprocité administré par l'Ordre;
- un outil d'évaluation de l'expérience de travail.

Une collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sera alors essentielle pour permettre à l'Ordre de se doter des ressources nécessaires.

Arbitrage des comptes des membres

« Le mandat du Comité d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres que la conciliation du syndic ou du syndic adjoint n'est pas parvenue à résoudre. »



Martin Castonguay, CA
Président

Membres du Comité

Serge Allard, FCA
Marco Berretta, CA
Richard Boucher, CA
Nathalie Charette, FCA
Michel Drouin, CA
Johanne Fortier, CA
Hélène Huot, CA
Denis Lauzon, CA

Yves Montpetit, CA
Daniel Rocheleau, CA
Bernard Turbide, CA

Membre substitut
Richard Chevalier, CA

Claudette Roberge
Secrétaire

Le Comité d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut à cet effet maintenir ou diminuer le compte en litige.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité d'arbitrage a reçu neuf demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Comité a traité six dossiers dont un de l'exercice précédent. Il s'est réuni six fois pour le traitement de ces dossiers.

Dans le cas de trois dossiers, les demandes ont été retirées et pour un dossier, l'audition est à venir.

Le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie en arbitrage.

Les décisions du Comité d'arbitrage

Au cours de l'exercice 2006-2007, six décisions ont été rendues par le Comité d'arbitrage des comptes. Dans trois décisions, le Comité a réduit les comptes d'honoraires soumis alors que dans les trois autres décisions, le compte d'honoraires a été maintenu.

Le président du Comité,
Martin Castonguay, CA

Discipline

« Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, au moment où les actes reprochés ont été posés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois. »



Pierre Linteau, avocat
Président

Membres du Comité

Clément Beaupré, CA
Louise Briand, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Louise Cloutier, CA
Norman Daitchman, FCA
Albert Dumortier, FCA
Louis Grossbaum, CA

Pierre Lapointe, CA
Jacques Leblanc, FCA
Pierre Lussier, CA
Céline Plamondon, FCA
Jacques Plante, CA
Réal Sureau, FCA
Gary Wechsler, CA

Membres substitués

Stephen Coplan, CA
Robert Desforges, CA
Yvon Fortin, CA
André Young, FCA

Claudette Roberge
Secrétaire

Au cours de l'exercice 2006-2007, la secrétaire du Comité de discipline a reçu 16 plaintes disciplinaires émanant du syndic et des syndicats adjoints.

Division présidée par M^e Pierre Linteau, président du Comité

Cette division a été saisie de 15 nouvelles plaintes. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- conflit d'intérêts;
- entrave au travail du syndic et acquisition d'honoraires sans le consentement du client;
- non-respect des normes;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, et fait d'avoir trompé le syndic;
- acte dérogatoire à la dignité de la profession;
- manque d'intégrité;
- défaut de s'acquitter de ses obligations dans le cadre d'un mandat de gestion de capital;
- déclarations fallacieuses, absence d'assurance responsabilité professionnelle.

Cette division a traité 15 dossiers, dont dix relevant d'exercices antérieurs. Le traitement de ces dossiers a nécessité 11 journées d'audience. Le Comité de discipline a rendu 11 décisions sur culpabilité et sanction, une décision sur culpabilité dont l'audition sur sanction est à venir et, pour une plainte, a prononcé l'acquittement. Deux plaintes ont été prises en délibéré.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- pour non-conformité aux normes à l'occasion de la préparation d'une mission d'examen : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, plus frais;
- pour avoir enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* : radiation temporaire de cinq mois, limitation d'exercice pour une période de six ans, plus frais;
- pour avoir agi en conflit d'intérêts : amende de 1 000 \$ pour chacun des 17 chefs de la plainte, plus frais, excluant les frais de l'expert;
- pour absence d'assurance-responsabilité professionnelle : amende de 4 000 \$, plus frais;
- pour entrave au travail du syndic : amende de 2 000 \$, plus frais;

- pour avoir permis la préparation et la production d'états financiers erronés et fallacieux : radiation temporaire de dix jours, publication d'un avis dans les journaux, plus frais;
- pour avoir permis la préparation et la production d'une liste de comptes à recevoir erronée et fallacieuse : radiation temporaire de six mois, publication d'un avis dans les journaux, plus frais;
- pour avoir agi en conflit d'intérêts : amende de 1 000 \$ sur huit des chefs de la plainte, réprimande sur deux chefs, plus les frais d'expert jusqu'à concurrence de 2 000 \$;
- pour entrave au travail du syndic et acquisition d'honoraires sans le consentement du client : amende de 2 000 \$ pour chacun des deux chefs de la plainte, plus frais;
- pour non-conformité aux normes dans l'exécution d'un mandat de mission d'examen : amende de 1 500 \$ pour chacun des deux chefs de la plainte, plus frais, excluant les frais d'expert;
- pour avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle et avoir fait défaut d'en informer l'Ordre : révocation du permis, plus frais.

Dix dossiers doivent faire l'objet d'une enquête et d'une audition prochainement.

Division présidée par M^e Delpha Bélanger, présidente suppléante du Comité de discipline

Cette division a été saisie d'une nouvelle plainte contre un membre auquel il était reproché d'avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession. Le traitement de ce dossier a nécessité deux journées d'audience et la plainte a été prise en délibéré.

Tribunal des professions

Une décision du Comité de discipline rendue au cours de l'exercice a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Le président du Comité,
M^e Pierre Linteau

Fonds d'indemnisation

« Le Comité du Fonds d'indemnisation évalue toute réclamation faite en vertu des dispositions du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre. »



Réjean Blanchette, FCA
Président

Membres du Comité
Gilles Campeau, CA, FCIRP
Daniel McMahon, FCA

Christiane Brizard, avocate
Secrétaire

L'étude des quatre réclamations déposées l'année précédente est toujours en suspens à la suite de la décision du Comité administratif d'y surseoir jusqu'à la finalisation des dossiers qui y sont reliés par les instances appropriées en matière de faillite.

Le 15 février dernier, l'Ordre recevait cinq nouvelles réclamations, à l'égard d'un même comptable agréé, lesquelles feront l'objet d'un examen au cours du prochain exercice financier.

Le Fonds d'indemnisation n'a donc versé aucune indemnité au cours du présent exercice.

Le président du Comité,
Réjean Blanchette, FCA

Formation professionnelle

« Le Comité de formation professionnelle se veut un lieu d'échanges privilégié entre les représentants du monde universitaire et les maîtres de stage sur l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé. »



Michel Bergeron, CA*
Président

Membres du Comité

Hélène Bergeron, CA
Danielle Blanchette, CA*
Antonello Callimaci, CA
Pierrette Doré, FCA
Jacques Fortin, FCA*
Steve Fortin, CA
Colette Gauthier, FCA
Benoît Guérard, CA

Maurice Gosselin, CA
André Labelle, CA
Suzanne Landry, FCA*,
observatrice
Patricia Michaud, CA
Thomas Poirier,
*représentant du ministère
de l'Éducation**
Wendy Roscoe, CA

Alain Roy, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier, CA*
Secrétaire

* Membres du Comité de formation des comptables agréés (décret 1027-97)

L'année 2006-2007 a été marquée par les débats entourant les nouveaux critères proposés pour l'agrément des maîtres de stage en vue de l'élargissement de l'expérience pratique admissible. Les membres du Comité ont clairement exprimé leurs préoccupations quant au maintien de la rigueur et de la qualité du stage en entreprise ou dans le secteur public. Leur avis a incité le Bureau à faire preuve de prudence en la matière et à mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser, au moment opportun, les demandes d'accréditation des nouveaux employeurs issues de l'élargissement des critères de stage.

Comme *La Grille de compétences des candidats à la profession de CA* sera remplacée par la *Grille de compétences des candidats à l'EFU* à compter de 2008, les modifications issues de ce changement ont été examinées en profondeur. Les candidats québécois qui se présentaient à l'Évaluation uniforme (EFU) pour la première fois en 2006 ont enregistré un taux de succès record de 87,3 %; douze d'entre eux figurent d'ailleurs au Tableau d'honneur national. L'utilisation de l'ordinateur a connu une importante croissance à l'EFU de 2006, 45 % des candidats s'étant prévalus de cette option.

De nouveau, en 2006, le Comité a reçu les responsables de la formation des principaux cabinets comptables afin d'échanger avec eux sur les activités d'encadrement et de soutien en vue de l'EFU. Enfin, les membres ont été sensibilisés aux modifications apportées au *Code des professions* en vue de reconnaître les acquis des immigrants et de favoriser ainsi leur intégration sur le marché du travail. La collaboration des membres du Comité favorise aussi l'échange d'informations entre les universités, leur permettant de viser le même objectif, soit d'encadrer nos candidats québécois vers l'atteinte de leur but : devenir CA.

Je remercie tous les membres du Comité pour leur collaboration et leur soutien tout au long de cette première année de mandat à la présidence.

Le président du Comité,
Michel Bergeron, CA

Évaluation uniforme (EFU) de 2006

87,3 %
Taux de succès record

Inspection professionnelle

« L'inspection de 567 unités a nécessité environ 635 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 95 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 49 jours/inspecteur. »



Suzanne Chevalier, CA
Présidente

Membres du Comité

Luc Beaulieu, CA
Paule Bouchard, FCA
François Corriveau, CA
Kenneth Hotton, CA
André Hurtubise, FCA
Guylaine Leclerc, FCA, CA•EJC
Gaétan Marceau, CA
Gary Seth Miller, CA

Benoit Riendeau, CA
Louise Roby, CA
François Touchette, CA
Tony Vescio, CA

Martine Picard, CA
Secrétaire

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	567	529
En suspens au début de l'exercice	61	48
	628	577
En suspens à la fin de l'exercice	56	61
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	572	516
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	510	465
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	62	51
	572	516
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	85	54
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	4	8
Nombre de membres inspectés	1 262	1 473
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	6	6
Nombre d'enquêtes particulières en cours	1	0



UNITÉS DE PRATIQUE INSPECTÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Inspections réalisées cette année
95 %
des membres ont satisfait
aux normes d'inspection

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la direction Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de Martine Picard, CA, directrice, de Chantal Le Rossignol, CA, de Annie Duclos, CA, et de Philippe Bérubé, CA, inspecteurs permanents, ainsi que des inspecteurs, enquêteurs et surveillants contractuels suivants :

Jean Boudreau, CA	Marc Fortier, CA	Monique Papineau, CA	Alain St-Laurent, CA
Nathalie Brient, CA	Sylvie Fortin, CA	Sylvie Plante, CA	Louise Trépanier, CA
André Coutu, CA	Sylvain Moisan, CA	Dominique Racine, CA	
Pierre Désilets, CA	Pierre O. Oligny, CA	Michel Reinhardt, CA	

Les 13 membres du Comité ont consacré plus de 47 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec et de l'Estrie.

Activités et réalisations

À la suite de l'adoption du plan stratégique intitulé *La profession de CA à la croisée des chemins*, le Groupe de travail sur la confiance du public et l'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle ont publié un rapport d'étape comportant plusieurs recommandations relatives à l'adoption d'un programme d'inspection harmonisé par les ordres provinciaux. Ces recommandations portent sur l'objectif et le champ d'application du programme d'inspection professionnelle, les critères d'inspection, le nombre de dossiers à inspecter ainsi que le cycle d'inspection. Le Bureau de l'Ordre a approuvé unanimement ces recommandations à l'exception de celles qui ont trait à la création d'un organisme compétent pour publier des normes sur la préparation des déclarations fiscales par les cabinets assujettis à l'inspection. L'Équipe de travail pancanadienne poursuivra ses travaux au cours de l'année 2007-2008 et proposera d'autres recommandations qui entraîneront l'apport de modifications au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle* et au Programme général d'inspection.

Nous avons organisé la rencontre interprovinciale regroupant les responsables de l'inspection professionnelle de chacune des provinces. Cette rencontre a notamment permis de faire une mise au point sur la norme générale sur le contrôle de la qualité et de discuter de l'application du nouveau modèle de risque en vérification.

Au cours de l'exercice, la mise en place des mécanismes d'inspection des cabinets participant au programme du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) s'est poursuivie. Nous avons aussi collaboré à l'élaboration de projets d'ententes pour l'échange d'informations entre l'Ordre, le CCRC et l'Autorité des marchés financiers, qui autoriseraient les comptables agréés, selon certaines conditions, à fournir certaines informations après l'adoption du projet de loi 7.

Nous avons participé à la compilation pancanadienne des lacunes constatées lors des inspections et l'avons remise aux responsables des programmes de cours de formation et de soutien technique aux membres de chaque province. Les responsables du développement d'outils pour les membres disposeront ainsi d'une meilleure vision globale des problématiques réelles rencontrées en pratique.

Pour respecter les nouvelles normes du *Manuel de l'ICCA*, les questionnaires d'inspection ont été mis à jour, de même que les questionnaires spécialisés en vue de refléter les exigences régissant ces champs de pratique. Un nouveau questionnaire sur le respect de la norme générale sur le contrôle de la qualité a été préparé.

Une brochure d'information à l'intention des membres a été publiée au cours de l'année.

Stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision à quatre membres qui n'ont pas satisfait aux normes. Le Comité a aussi recommandé d'imposer un nouveau stage de perfectionnement comportant une supervision à quatre membres qui n'ont pas réussi à corriger leurs faiblesses pendant leur premier stage. Finalement, le Comité a recommandé de prolonger une deuxième fois le stage d'un autre membre.

Sommaire des cas transmis au syndic

Les 625 dérogations comprises dans les 422 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Dérogations au Code de déontologie

Manquement à l'article 25.2 qui indique qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit indiquer, dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité	336
Manquement au sous-paragraphe 36.8.12a) qui indique qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare	169
Manquement à l'article 36.10 qui indique qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier et apprécier la gravité des menaces qui nuisent à son indépendance	78
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles (article 19)	10
Manquement à l'article 76 qui indique qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur	8
Limitation de la responsabilité civile personnelle (article 21)	6
Manquement à l'article 36.4 qui indique qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, intérêt ou relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence	6
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel	6
Manquement à l'article 24 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i> (exercice illégal de la comptabilité publique)	3
Manquement au paragraphe 36.9.7 qui indique qu'un membre, dans le cadre d'une mission de vérification d'une entreprise cotée, ne peut offrir des services professionnels tels des services de comptabilité ou de tenue de comptes liés aux états financiers devant être vérifiés	1
Manquement à l'article 187.13 du <i>Code des professions</i> qui indique que les membres qui exercent l'expertise comptable au sein d'une société à responsabilité limitée doivent inscrire dans la dénomination sociale de la société le sigle «S.E.N.C.R.L.»	1
Manquement à l'article 17 qui indique qu'un membre doit s'abstenir d'exercer dans des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services et la dignité de la profession	1

Programme général d'inspection 2007-2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, nous prévoyons procéder à l'inspection et à la réinspection de 628 unités de pratique. Ces inspections devraient nécessiter 941 jours/inspecteur. Nous prévoyons effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes; cela devrait nécessiter environ 40 jours/inspecteur.

Le Comité maintiendra sa participation active au Groupe de travail sur l'inspection professionnelle.

Il mettra sur pied une série d'indicateurs afin de détecter et d'évaluer le risque associé au comportement de membres, et d'améliorer les mécanismes internes de surveillance de l'exercice de la profession.

La présidente du Comité,
Suzanne Chevalier, CA

Révision des plaintes

« Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité a reçu sept demandes de révision de la décision du syndic ou du syndic adjoint. Dix dossiers ont été traités et le Comité s'est réuni six fois pour le traitement de ces dossiers. »



Jean-Marie Pomerleau, CA, CA•EJC

Président

Membres du Comité

Benoît Boivin, FCA

Danielle Boucher, *représentante du public*

Alain Deschesne, CA

Paul Dumas, CA

André Lafond, CA

Michel Perreault, *représentant du public*

Marie-Andrée Pilon, *représentante du public*

Michel Roberge, CA

Claudette Roberge

Secrétaire

Le Comité de révision des plaintes est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, en réponse à une personne qui a demandé la tenue d'une enquête sur un membre de l'Ordre, ou sur une personne qui, au moment où les actes reprochés ont été posés, était membre de l'Ordre, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline à l'égard de ce membre. Le Comité siège en divisions de trois personnes, dont au moins un représentant du public.

Le Comité a rendu dix avis dans lesquels il a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte. Pour tous les avis donnés, le délai de 90 jours a été respecté.

Pour un dossier, la rencontre de révision est à venir.

De plus, le Comité s'est réuni lors d'une plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres.

Le président du Comité,

Jean-Marie Pomerleau, CA, CA•EJC

Personnel de l'Ordre



Comité de direction (de gauche à droite)

Daniel McMahon, FCA
Christine Montamat, MBA, CA
Christiane Brizard, avocate
Ginette Lussier-Price, FCA

Martine Picard, CA
André Richard, MBA
Évelyn Paquin, CA
Marie-France Langlois, CA

Diane Messier, CA
Daniel Benard, CA

BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction

Daniel McMahon, FCA

Secrétaire de direction

Laurence Hurtubise

Secrétaire de direction adjointe

Manon Vandal

AFFAIRES JURIDIQUES/GREFFE

Directrice

Christiane Brizard, avocate

Adjointe à la directrice

Sophie Dallaire, avocate

Adjointe administrative para-juridique

Constance Jalette

Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes

Claudette Roberge

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

Directrice

Christine Montamat, MBA, CA

Adjointe administrative

Suzanne Racette

Chargé des communications

Poste vacant

Chargée des relations externes

Stéphanie Gareau, LL.M.

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directrice

Martine Picard, CA

Inspecteurs professionnels

Philippe Bérubé, CA

Chantal Le Rossignol, CA

Responsable du fonctionnement

Danielle Arcudi

Adjointe au fonctionnement

Pauline Duguay

Adjointe administrative

Caroline Bouchard

Directrice adjointe, Pratique professionnelle

Lyne Lépine, CA

Agente administrative, Cabinets de CA

Cornelia Cazan

Adjointe administrative, Apprentissage permanent

Mary Young

SYNDIC

[Syndic](#)

Ginette Lussier-Price, FCA
[Syndics adjoints contractuels](#)
Guy Breton, FCA
Claude Maurer, CA
[Adjointe administrative para-juridique](#)
Thérèse Coutu

VIE PROFESSIONNELLE ET ADMINISTRATION

[Vice-présidente](#)

Évelyn Paquin, CA

Marketing et événements

[Responsable](#)

Maryse Dumais

[Planificateur d'événements](#)

José Boucher

[Adjointe administrative](#)

Nancy Alexandre

Ressources humaines

[Coordonnatrice](#)

Lyne Lemieux, CRHA

Administration et finances

[Contrôleure](#)

Marie-France Langlois, CA

[Adjointe administrative](#)

Renée Lortie

[Assistante à la contrôleure](#)

Joanne Legendre

[Technicienne en comptabilité](#)

Andrée-Anne Meunier

[Préposée, Comptabilité](#)

Nelly Sehan Carlos

[Agentes, Tableau des membres](#)

Réna Fournier

Carole Pharand

[Coordonnatrice, Perception de la cotisation annuelle](#)

Diane Paquette

[Coordonnatrice, Administration et finances](#)

Loraine Young

[Commis à l'expédition](#)

Sylvie Cuerrier

Michel Magny

[Préposée à l'accueil et à l'information](#)

Rachel Bigras

Systems d'information

[Directeur](#)

André Richard, MBA

[Analyste - programmeur](#)

David Dorsett

[Responsable, Éditique et diffusion](#)

Philippe Laurin

[Concepteurs graphiques](#)

Louise Castonguay

Guylaine Thiboutot

[Coordonnatrice, Technologie informatique](#)

Patricia Annesley

[Administrateur de réseau](#)

Michel Yafalian

[Technicien en informatique](#)

Éric Pesant

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMPÉTENCES

[Vice-présidente](#)

Diane Messier, CA

Formation professionnelle et relève

[Directrice adjointe](#)

Andrée Daoust, CA

[Coordonnatrice, Services aux candidats](#)

Katerine Robitaille

[Conseillères, Formation professionnelle et relève](#)

Jasmine Marcoux, CA

Julie Péloquin, CA

Lyne Breton, CA (par intérim)

[Adjointes administratives](#)

Marie-Josée Hamel

Anne-Marie Marois

[Agentes administratives, Tableau des candidats](#)

[à l'exercice de la profession](#)

Sandra Durocher

Astrid Perreault (par intérim)

Produits et services professionnels

[Directeur](#)

Daniel Benard, CA

[Directrice adjointe, Formation continue](#)

Maryse Samson

[Conseillère des CA en cabinet](#)

Diane Boudreau, CA

[Conseillère des CA en entreprise et du secteur public](#)

Hélène Marcil, CA

[Conseillère en référence technique](#)

Micheline Coderre, CA

[Coordonnatrices, Formation continue](#)

Marie-Claude Cardinal

Liselène Dind, CRHA

[Adjointes administratives, Coordination des activités,](#)

[Formation continue](#)

Claudette Custeau

Martine Primeau

Julie Vézina (par intérim)

[Adjointes administratives, Service à la clientèle,](#)

[Formation continue](#)

Julie Beaulac

Geneviève Trudel

[Adjointes administratives, Produits et services professionnels](#)

Evelyne Cossette

Manon Dumouchel

Diane Lafortune

Éric Nolet

Rapports des comités et des regroupements régionaux

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans la version électronique du rapport annuel postée sur le site Internet de l'Ordre (www.ocaq.qc.ca).

Rapports des comités

Assurances
CA dans le secteur public
CA en cabinet
CA en entreprise
CA en fiscalité
CA œuvrant auprès des administrations municipales
CA œuvrant auprès des coopératives
CA œuvrant auprès des institutions d'enseignement
CA œuvrant auprès du réseau de la santé et des services sociaux
Étude des exposés-sondages
Évaluation
Produits et services commerciaux
Produits et services professionnels
Réglementation
Regroupements régionaux
Relations gouvernementales
Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Cantons de l'Est
Est du Québec
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie et Centre-du-Québec
Montérégie
Montréal
Outaouais
Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean